

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَالْفَجْرِ ﴿١﴾ وَلَيَالٍ عَشْرٍ ﴿٢﴾ وَالشَّفْعِ وَالْوَتْرِ ﴿٣﴾ وَاللَّيْلِ إِذَا يَسْرِ ﴿٤﴾ هَلْ فِي ذَلِكَ قَسَمٌ لِّذِي حِجْرٍ ﴿٥﴾

وَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: مَا مِنْ أَيَّامٍ أَعْظَمَ عِنْدَ اللَّهِ، وَلَا أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنَ الْعَمَلِ فِيهِنَّ مِنْ هَذِهِ الْأَيَّامِ الْعَشْرِ، فَأَكْثَرُوا فِيهِنَّ مِنَ التَّهْلِيلِ، وَالتَّكْبِيرِ، وَالتَّحْمِيدِ.

Ô nobles musulmans !

Cette semaine, à partir du dimanche 17 mai au soir, nous entrerons dans le mois de Dhul-Hijjah, qui renferme les jours les plus aimés d'Allah, le Seigneur des mondes. Dhul-Hijjah est un mois béni d'une grande vertu, durant lequel s'accomplissent le pèlerinage (Hajj) et la fête du sacrifice ('Aïd al-Adha). Il s'agit du douzième mois du calendrier lunaire, une période qui englobe des jours remplis d'adoration et de miséricorde.

Dans le Noble Coran, Allah le Très-Haut dit : **« Par l'aube ! Et par les dix nuits ! Par le pair et l'impair ! Et par la nuit quand elle s'écoule ! N'est-ce pas là un serment, pour un doué de raison ? »** (Sourate Al-Fajr, 1-5)

Notre Prophète (paix et salut sur lui) a attiré l'attention sur la vertu de ces jours en disant : **« Il n'y a pas de jours durant lesquels les bonnes actions sont plus aimées d'Allah que celles accomplies pendant les dix premiers jours de Dhul-Hijjah. »** (Tirmidhî)

Chers frères et sœurs,

Certaines nuits du mois de Dhul-Hijjah sont de grandes bénédictions en termes de mérite et de bonnes nouvelles. Ces jours et nuits bénis offrent des occasions uniques de se rapprocher d'Allah et d'approfondir notre servitude. Les nuits de Tarwiyah, de 'Arafah, ainsi que la nuit de l'**Aïd al-Adha** occupent une place particulière dans le cœur des croyants.

Le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : **« Celui qui veille et adore Allah durant quatre nuits importantes aura droit au Paradis : la nuit de Tarwiyah, la nuit de 'Arafah, la nuit de l'Aïd al-Adha et la nuit de l'Aïd al-Fitr. »** (Câmi' as-Saghîr)

Ô croyants !

Parmi ces jours bénis, il en est un qui est supérieur aux autres : le jour de 'Arafah, qui correspond au neuvième jour de Dhul-Hijjah. Le Prophète (paix et salut sur lui) a dit à propos de son mérite : **« Le jeûne du jour de 'Arafah expie les péchés de l'année passée et de l'année à venir. »** (Muslim)

Profîtons de ces jours précieux de Dhul-Hijjah en jeûnant, en nous repentant, en multipliant les invocations et les actes d'adoration. Purifions nos âmes et tournons nos cœurs vers

Allah. Tirons profit de la bénédiction de ces jours dont chacun est rempli de miséricorde et chaque nuit de pardon.

Ô croyants !

Parmi les actes d'adoration les plus importants qui donnent sa valeur au mois de Dhul-Hijjah figurent le pèlerinage (Hajj) et le sacrifice (Qurbân). Le Hajj est un grand voyage spirituel qui renforce la conscience de la communauté, tandis que le sacrifice est un symbole de rapprochement d'Allah, de soumission et de piété.

Le sacrifice ne consiste pas seulement à immoler un animal. Il représente le partage, la solidarité et la fraternité. La sincérité du Prophète Ibrahim et la soumission du Prophète Ismaël nous rappellent le sens profond de cet acte d'adoration. Ainsi, le sacrifice est une manifestation de l'attachement du croyant à son Seigneur et de son esprit de sacrifice.

Nous implorons Allah d'accepter le pèlerinage de nos frères et sœurs qui accomplissent le Hajj, et d'agréer les sacrifices de ceux qui les offrent.

Je termine ce sermon par cette parole du Prophète (paix et salut sur lui) : **« Le fils d'Adam n'accomplit pas, le jour de l'Aïd al-Adha, une œuvre plus aimée d'Allah que le sacrifice. »** (Tirmidhî)